



REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE BARCELONNETTE
CANTON DE BARCELONNETTE

COMMUNE DE LA CONDAMINE CHATELARD

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le seize avril à 18H00. Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 02 avril 2024, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr REYNAUD P, Mr GUICHARD R, Mr GARINO J, Mr BOERI C. Mr JOBIN ZEIMET S

Absent(s) : Mme AMARENCO S, Mr MATEOS A, Mr ROBIN N.

Pouvoir(s) : - Mr BOUVET A à MR GUICHARD R

Secrétaire de Séance : Mr BOERI C

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

*Reconduction bail Rue du Bien Être (Mme D'AGRUMA)

*Départ de Monsieur LE CHAT

AVANCEMENT DES DOSSIERS CONTENTIEUX

NEANT

APPROBATION PROCES -VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Lecture des délibérations du conseil municipal du 14 décembre 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 14 décembre 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

La maire fait lecture des demandes de subventions

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les demandent de subventions

- Au comité des fêtes voté à l'unanimité pour 1 500.00€
- Au ski club de Saint Anne voté à l'unanimité 2 500.00€
- Les Claps de l'Ubaye voté à l'unanimité 150.00€
- Solidaritat voté à l'unanimité 200.00€
- ADMR voté à l'unanimité 300.00€
- Association culture et loisir voté à l'unanimité 1 000.00€

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EXPLOITATION, GESTION ET MAINTENANCE DE LA TYROLIENNE DU SAUZE A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE SERRE PONCON »

Madame La Maire énonce les différents éléments concernant ce dossier. Le conseil approuve à l'unanimité le transfert.

DEPLOIEMENT MOBILE NEW DEAL LE VILLAGE

Convention de bail, location parcelle communale D1426. Après en avoir oui l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter le contrat proposé par la société TOTEM et d'autoriser Mme La Maire à signer la convention.

APPROBATION DU FONCIER FORESTIER DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipale après en avoir délibéré, autorise Mme La Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles du tableau (dossier).

DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION DE LA CABANE DU GRAND PARPAILLON

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le plan de financement suivant de cette opération :

- Travaux : 105 338.25€/HT
- Garcin : 13 019.40€/HT
- Caire : 85 718.85€/HT
- Architecte : 1 200.00€
- Cerpam : 5400.00€
- Subvention : FEADER 75% - 79 003.68€/HT
Etat 25% - 26 334.57€/HT

CONTRAT DEPARTEMENTAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2024-2026 – CREATION D'UNE MICRO CRECHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- d'adopter le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026
- d'approuver le montant de la subvention allouée du département : 9 900€

CRECHE – DEMANDE DE SUBVENTION PLAN DE FINANCEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de solliciter les aides financières
 - d'approuver le cout prévisionnel : 330 000.00€/HT (10% imprévu)
 - d'adopter le programme des travaux suivant :
- 330 000.00 €/ HT opération
302 502.00 €/HT AMO
27 498.00€/HT honoraires

99 000.00 € subvention département

165 000.00 € état 50%

66 000.00€ autofinancement

Certifie que les travaux n'ont pas commencer ; Autorise madame La Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

CRECHE – VALIDATION DE LA LETTRE DE CANDIDATURE ARCHITECTE

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver la candidature de Mme DURET- BLACAS

- d'approuver le montant des honoraires de l'architecte et son équipe soit un total de 27 498€/HT- de valider l'équipe de maîtrise d'ouvrage ainsi que les phases de missions.

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA CHAUSSEE- ROUTE DUVILLARD – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PHASE 1 – PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter les aides financières nécessaires au financement de la sécurisation de la chaussée de la route du Villard avec mise en place de panneaux signalétique et sécurisation des écoulements d'eau. D'adopter le plan de financement suivant de cette opération :

- Cout des travaux 45 482.60€/HT
- Subvention département 50% : 22 741.30€/HT
- Subvention Etat 26.38% : 12 000.00€
- Autofinancement : 23.62% 10 741.30€

Certifie que les travaux n'ont pas commencés

ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS

La commune demande, aux services de l'ONF de marteler les parcelles 13 et 14 pour ce printemps et de mettre en vente cette coupe des l'année afin de répondre à une nécessité budgétaire

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE

Le conseil Municipal, sur proposition de Madame la maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer à l'association.

- d'inscrire chaque année le crédit nécessaire DIT que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 140.00€
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REALISATION DE L'ETUDE DE DANGER DU PARPAILLON – MAITRISE D'OUVRAGE DE L'OPERATION CCVUSP - GEMAPI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de poursuivre la réalisation des études de dangers et du choix de niveau de protection qui engagera la responsabilité du futur gestionnaire, soit la CCVUSP, et d'entreprendre la déclaration des systèmes d'endiguement actuellement classés.
- de mettre en place les moyens les moyens pour l'entretien et la surveillance de ces ouvrages classés. A cet effet les communes sont sollicitées en tant que gestionnaire historique pour transmettre les éléments mentionnés par les arrêtés préfectoraux du 19/12/20217. Elles sont également sollicitées pour assurer la surveillance en période de crue conformément aux consignes établies, ceci en attente de déclaration en système d'endiguement auprès de la préfecture et des nouvelles consignes qui s'y substituent au terme de la procédure.
- de poursuivre le recensement des ouvrages, d'établir les priorités pour la réalisation des études, et d'évaluer les moyens humains.
- Rappelle que Le Maire est responsable des missions de police générale, il est compétant en matière d'urbanisme.

OBSERVATION DEFINITIVES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTE ET DE LA GESTION DELA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'UBAYE SERRE -PONCON

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

- prends acte de la communication du rapport d'observation définitives de la CRC Provence alpes Côte d'Azur et sa réponse, portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la CCVUSP pour les exercices 2017.
- prends acte du débat relatif audit rapport d'observation de la Chambre Régionales des Comptes Provence Alpes Cote d'Azur et sa réponse, portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la CCVUSP pour les exercices 2017.

CERPAM – APPEL DE COTISATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la participation à la cotisation pour un montant de 100.00€

APPEL DE FOND DE SOLIDARITE FSL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder la mise ne place de la participation financière au budget du FSL de 0.61€ par habitant.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE SPECIALE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de voter

- Abstentions : 2
- Contre : 5

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUES PREVOYANCE / MODE DE CONTRACTUALISATION ET PARTICIPATION

Le Maire informe l'assemblée sur le sujet. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- Retenir, pour les risques de prévoyances le mode de contractualisation suivant (voir dossier)
- de proposer de verser une participation
- d'autoriser la maire à effectuer tout acte
- d'inscrire au budget les crédits

DSEC – DEMANDE DE SUBVENTION – PHASE 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver le plan de financement présenté
- d'autoriser Madame La Maire à solliciter les partenaires financiers et obtenir les meilleurs taux
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

MODIFICATION DELIBERATION N°27/2023 CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide
-d'accorder cette modification de lecture de délibération n°27/2023.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE D'UN ADMINISTRÉ

Madame La maire donne lecture d'un courrier concernant une demande d'aide exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

- 4 POUR
- 3 ABSTENTIONS

Décide d'accorder une aide financière sous forme de prêt sans intérêt de 1 000.00€ rembourser en 10 mensualités.
Autorise Madame La maire à signer tous les actes.

Séance levée à 21h22

La Maire



Le Secrétaire de Séance

BOERIC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BOERIC', written over a horizontal line.